



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 janvier à 18 heures et 30 minutes.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Présents :

Mmes Marie-Noëlle RAINON, Lydie ROTHIER, Christine CHANOIR, Colette BOUTILLEZ, Virginie LIZEUX, Claudine VERDONCK ;

MM. Urbain HUART, Julien ROY, Marc BOUTILLEZ, Jean-Louis DUTEL, Martial HÉMARD et Fabien VERNON

Absente :

Mme Martine BARRÉ

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

A été nommé secrétaire : Monsieur Fabien VERNON

Ordre du jour :

- Délibération pour la Prolongation Rue des Moncheux et attribution de N° selon les parcelles
- Délibération pour création d'un emploi poste communale 15 heures hebdomadaires
- Délibération pour la modification de l'organisation du temps scolaire
- Questions diverses

Réunion ouverte à 18h35 :

Délibération N° 01-2024 Prolongation de la rue des Moncheux et le numétoage des bâtiments rue des Moncheux et route des Petites Loges

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions ci-dessous :

- 1- Prolongement de la rue des Moncheux en remplacement du chemin d'exploitation dit des Moncheux et attribution des numéros suivants :

Côté impair :

Parcelle ZC 73- Earl ROY TOUSSAINT – 11 rue des Moncheux

Parcelle ZC 74 - Champagne HAUTEM Michael – 13 rue des Moncheux

Parcelle ZC 31- Vincent et Fanny REMY– 15 rue des Moncheux

Parcelle ZC 70 - Commune (bâtiment communal) – 17 rue des Moncheux

Côté pair :

Parcelles ZC 187 et 192- Earl BOUTILLET GUER (ex ZC 92 divisé en 4) – 2 rue des Moncheux

Parcelles ZC 188 et 191 (ex ZC 92 divisé en 4) – Mme ZAWADA BOUTILLET– 4 rue des Moncheux

Parcelle ZC 173 – Fabien VERNON – 6 Rue des Moncheux

Parcelle ZC 174 – Vincent et Carole HUSSON – 8 Rue des Moncheux

Parcelle ZC 98 – Pascal CHEMINON – 10 Rue des Moncheux

Parcelle ZC 83 – La BERQUILLOTTE – 12 Rue des Moncheux

Et

Parcelle ZC 75- Earl Les NAVENNES – 2 Route des Petites Loges

La Fourniture, la pose et l'entretien des plaques indicatives des voies sont effectués par la commune.

En ce qui concerne les plaques de numéros, la prise en charge des frais incombe aux différents propriétaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de prolonger la « Rue des Moncheux » et de confirmer les numéros attribués.

Délibération N° 02-2024: Création d'un emploi permanent d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2^{ème} classe pour la Poste Communale

Il est question de modifier le contrat actuel de l'agent pour une durée hebdomadaire de 15 heures (au lieu de 12), afin de tenir compte de ses missions en dehors du temps d'ouverture au public, et de respecter notre convention de fonctionnement avec la Poste.

Les horaires d'ouverture au public restent inchangés à ce jour.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de modifier à 15 heures le temps de travail hebdomadaire pour l'agent de la Poste.

Délibération N° 03-2024 : Avis sur la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

La Directrice de l'école, Madame Amandine Taniou sollicite la modification des horaires de la pause méridienne pour l'école de Villers Marmery. Elle fait part de la contrainte d'attendre tous les jours avec des enfants sur le trottoir, afin que les parents viennent chercher leurs enfants, après être allés auparavant à l'école de Verzy. Il convient donc d'organiser un léger décalage afin de régler cette problématique en programmant les horaires comme suit :

09h00 à 12h10 – pause jusque 14h10 fin de la journée à 17h00

Cela n'a donc pas d'impact pour le temps scolaire, ni pour les transports scolaires.

Le conseil scolaire s'est prononcé à l'unanimité (21 votants), favorable à cette modification des horaires lors de leur conseil du 14 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable à cette nouvelle organisation, afin qu'elle soit soumise ensuite à qui de droit.

Séance levée à 20h10



Le Maire,

Marie-Noëlle RAINON